



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 2 octobre 2025

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4,1 Séance ordinaire du 8 septembre 2025
- 4,2 Séance extraordinaire du 18 septembre 2026

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 2 octobre 2025
- 5,2 Dépôt des états comparatifs 2024-2025
- 5,3 Rémunération payable lors des élections - Modification de la rémunération payable à la trésorière
- 5,4 Reddition de compte 2024 – Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien

6 LÉGISLATION

- 6,1 Adoption - Règlement 2025-18 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises

7 RESSOURCES HUMAINES

- 7,1 Fin de probation - Dominic Provost

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8,1 Mise en place d'un Comité sur les chiens dangereux et nomination de ses membres
- 8,2 Octroi de contrat - Achat d'une camionnette pour le Service de sécurité incendie

9 TRAVAUX PUBLICS

- 9,1 Octroi de contrat - Abrasifs hiver 2025-2026
- 9,2 Octroi de contrat - Sel de déglçage hiver 2025-2026
- 9,3 Décompte progressif numéro 5 - Travaux de réfection de la rue Water
- 9,4 Octroi de contrat - Formation et accompagnement pour rinçage des conduites d'eau potable
- 9,5 Avis de non-renouvellement du bail de Gestion du Noyer inc.

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 10,1 Octroi de contrat - Collecte et transport des matières résiduelles du 15 septembre au 31 décembre 2025
- 10,2 Autorisation de signature pour le prolongement du contrat avec Gesterra pour l'enfouissement des matières résiduelles au site de Saint-Rosaire au 31 décembre 2026

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois de septembre 2025
- 11,2 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Dossier 451477 - Utilisation du lot 4 835 665 à des fins autres qu'agricoles

12 LOISIRS ET CULTURE

- 12,1 Octroi de contrat - Travaux du centre communautaire Mgr Thibault (rampe d'accès)
- 12,2 Demande d'aide financière - Entente de développement culturel - Danville lit autrement
- 12,3 Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art
- 12,4 Autorisation de dépense - Installation d'une unité de thermopompe à la bibliothèque municipale
- 12,5 Entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture avec la Ville de Warwick
- 12,6 Désignation du nouveau belvédère de l'étang Burbank au nom de Gilles Lacroix
- 12,7 Politique de location de salles, infrastructures et équipements de courte durée - Mise à jour concernant la location des salles pendant la période des fêtes

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Corporation de développement de l'étang Burbank - La Fête des oiseaux migrateurs 2025
- 13,2 Demande de partenariat 2025-2026 - Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES)
- 13,3 Demande d'appui financier - Centre d'action bénévole des Sources - Opération Coup de cœur 2025
- 13,4 Demande d'appui - Cercle de Fermières Danville - Exposition 2026

14 VARIA

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16,1 Festival des oiseaux migrateurs - 8 et 9 novembre 2025

PÉRIODE DE QUESTIONS

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.